

28 nov 2008 -18:24

Appartient à Conseil des ministres du 28 novembre 2008

Païement des montants de rattrapages aux hôpitaux

Rattrapages positifs : 200 millions d'euros seront encore versés aux hôpitaux en 2008

Rattrapages positifs : 200 millions d'euros seront encore versés aux hôpitaux en 2008

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal fixant les montants de rattrapages positifs qui seront payés aux hôpitaux en 2008.

Pour rappel, les montants de rattrapages compensent le manque de recettes des hôpitaux par rapport à un budget fixé a priori. Ils concernent les exercices antérieurs à l'année 2002, année où le nouveau système de financement est entré en vigueur.

Le montant initialement prévu était de 73.721.000 EUR. Sur base d'une actualisation des estimations techniques de l'INAMI, la Ministre Onkelinx a proposé à ses collègues d'augmenter ce montant pour le fixer à 203.382.000 EUR.

Cette somme, qui couvre une part importante des rattrapages concernant les années 1999 à 2001, sera versée aux hôpitaux avant la fin de cette année 2008, ce qui représente un impact positif important en termes de trésorerie pour les institutions concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>